

DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

Retour sur la jurisprudence *Unipain*

L'accès régulé à l'énergie nucléaire historique

DROITS ET LIBERTÉS

L'instruction en famille

L'obligation vaccinale

Laïcité et droit de préemption

ENVIRONNEMENT

La protection du patrimoine paléontologique

FONCTION PUBLIQUE

Le bilan d'« Action publique 2022 »

RESPONSABILITÉ

La carence fautive

Les recours entre coauteurs d'un dommage

CHRONIQUES

- Droit administratif et droit international

COLLOQUE

Autour de l'arrêt *Blanco*

DOSSIER

L'organisation décentralisée de la République vingt ans après

URBANISME

Particularités du contentieux de l'urbanisme

- Le recours au juge : restrictions et garanties
- L'office du juge : perfectionnements et insuffisances

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

La Cour de justice et l'État de droit





Rédacteurs en chef :
Pierre Delvolvé et Pierre Bon

Secrétaire général :
Dominique Pouyaud
Professeur émérite de l'Université Paris Cité

Secrétaire général adjoint :
Coralie Mayeur-Carpentier
Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté

10, Place des Vosges
Tour Lefebvre Dalloz
92400 Courbevoie
E-mail rédaction : rfa@dalloz.fr
(pour les auteurs voir encadré en 3^e de couverture)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION PRÉSIDENT
Stéphane Duret

DIRECTRICE DES ÉDITIONS DIRECTRICE GÉNÉRALE
Caroline Sordet

DIRECTRICE « PUBLIC, IMMOBILIER, ACTION SOCIALE, HSE »
Corinne Gendraud

ÉDITION

Rédacteur en chef technique :
Raphaël Henriques
Première secrétaire de rédaction :
Marie-Anne Sebbar
Secrétaire de rédaction unique :
Marion Quentin
Tél. : 01 40 64 12 95
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : m.quentin@lefebvre-dalloz.fr
Chargé d'édition numérique :
Jean-Marc Pastor

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Directrice des abonnements :
Alexandra Doray
10 place des Vosges, 92400 Courbevoie

Responsable relation clients :
Loïc Riou
Tél. : 01 83 10 10 10

Revue bimestrielle (6 numéros par an)
Prix de l'abonnement 2023 TTC (1 an) :
France 733,08 € Prix au numéro :
DOM 745,75 € 151,11 €
Étranger 753,50 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 sont réimprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Dettenford - D-83075 Feinbach - Allemagne).

ÉDITIONS DALLOZ
Société par actions simplifiée
au capital de 3 956 040 euros
Siège social :

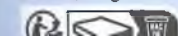
10, Place des Vosges
Tour Lefebvre Dalloz
92400 Courbevoie
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811 Z
TVA FR 69 572 195 550
Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite.

CPPAP n° 1023 T 83763
ISSN 0763-1219

Imprimé en France par Dupliprint
733 rue Saint-Léonard - 53100 Mayenne
Dépôt légal : Avril 2023

Origine du papier : Pologne
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,02 kg/t



COLLOQUE 207 **RUBRIQUES 281**

Autour de l'arrêt Blanco

Le moment Blanco
par Grégoire BIGOT 207

Les lectures doctrinales de l'arrêt Blanco
par Jacques PETIT 211

L'approche comparatiste de la jurisprudence Blanco
par Florent BLANCO, Simon GILBERT
et Anne JACQUEMET-GAUCHÉ 220

La pérennité de l'arrêt Blanco
par Pierre DELVOLVÉ 227

DOSSIER 231

In memoriam
Jean-Claude Douence
par Pierre BON, Pierre DELVOLVÉ
et Michel VERPEAUX 231

L'organisation décentralisée de la République - Les 20 ans de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003

Une révision attendue depuis 1958
par Michel VERPEAUX 232

Deux nouveaux principes relatifs à la répartition des compétences
Le principe de subsidiarité et le principe de la collectivité chef de file
par Laetitia JANICOT 242

Le système des normes locales vingt ans après
par Bertrand FAURE 250

Un rendez-vous manqué pour la démocratie locale
par Mathieu DOAT 256

Les finances locales dans la Constitution : une victoire à la Pyrrhus
par Alain PARIENTE 262

Les Outre-mers
par Olivier GOHIN 271

DROIT PUBLIC DE L'ÉCONOMIE

Quand l'État est son propre fournisseur
Retour sur la jurisprudence Unipain
par Benoît DELAUNAY 281

L'accès régulé à l'énergie nucléaire historique : le problème de l'augmentation du volume
Conclusions sur Conseil d'État, 3 février 2023, Fédération chimie énergie FCE-CFDT et autres, n° 462840 et autres
par Émilie BOKDAM-TOGNETTI 291

DROITS ET LIBERTÉS

Instruction en famille - Liberté d'enseignement et liberté parentale
par Pierre DELVOLVÉ 309

L'obligation vaccinale
par Dominique TURPIN 319

Principe de laïcité et droit de préemption pour un édifice cultuel
Conseil d'État, 22 décembre 2022, Commune de Montreuil, n° 447100

• Conclusions
par Arnaud SKRZYERBAK 337

• Note
par Jean MORANGE 345

ENVIRONNEMENT

La protection du patrimoine paléontologique
par David SOLDINI 351

FONCTION PUBLIQUE

Quel bilan d'« Action publique 2022 » pour le droit de la fonction publique ?
par Émilie MARCOVICI 361

RESPONSABILITÉ

La carence fautive
par Vadim JEANNE 369

Pluralité d'auteurs d'un dommage : le problème des recours entre eux
Conclusions sur Conseil d'État, avis cont., 20 janvier 2023, M. et Mme D., n° 468190
par Florian ROUSSEL 378

URBANISME

Particularités du contentieux de l'urbanisme

1. Le recours au juge : restrictions et garanties

par Pierre SOLER-COUTEAUX 383

2. L'office du juge : perfectionnements et insuffisances

par Élise CARPENTIER 386

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

L'État de droit, une valeur fondamentale de l'Union européenne : le point de vue de la Cour de justice

par Dimitry BERBEROFF AYUDA 391

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT INTERNATIONAL

Chronique de droit administratif et droit international

par Carlo SANTULLI 397

TABLES

403



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement. Retrouvez également vos revues feuilletables sur Dalloz-Revues.fr



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage. Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale

des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ÉDITIONS DALLOZ

10, Place des Vosges Tour Lefebvre Dalloz 92400 Courbevoie

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.